

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A145-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A145

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance – Convention pluriannuelle 2012-2014 – Avenant n°2

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance - Convention pluriannuelle 2012-2014 - Avenant n°2

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de Communauté a approuvé la convention cadre 2012-2014 de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance par délibération du 15 décembre 2011. En application de l'article 4 de cette convention, un avenant annuel prévoit le programme de travail pour l'exercice en cours et les dispositions financières correspondantes.

Ce présent rapport a pour but d'approuver l'avenant n°2 portant sur le programme 2014 et la convention financière qui serait portée à 650 000€.

Exposé des motifs :

Il s'agit aujourd'hui d'examiner le programme de travail de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix pour 2014, objet principal de l'avenant n° 2 à la convention cadre, conclue pour une durée de trois ans, signée en 2012 et porteuse d'un programme partenarial 2012-2014, actualisé annuellement.

Au-delà des missions permanentes de l'Agence, notamment l'observatoire et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement de partenariats, le programme de travail 2014 poursuit les actions engagées depuis 2012.

Il est complété par de nouvelles actions, qui répondent aux orientations définies par les partenaires de l'Agence. Il s'agit notamment pour le Pays d'Aix de l'objectif de réactualisation du projet de SCOT, et du PDU du fait de l'entrée des communes de Gardanne et Gréasque et des évolutions législatives.

La CPA a également demandé à l'AUPA de s'engager dans la finalisation d'un portrait social du Pays d'Aix ainsi que dans la préfiguration d'un observatoire de l'habitat.

Ces actions, qui relèvent principalement de l'aide à la décision, sont déclinées ci-après sur plusieurs échelles de l'aménagement :

A – Le grand territoire et ses projets de développement

A l'échelle du grand territoire :

- Poursuivre la construction d'une vision prospective du grand territoire
- Développer les réflexions sur le foncier économique, l'économie agricole et les « métro-corridors »
- Participer aux groupes de travail de la Mission interministérielle pour la Métropole
- Etudier les franges métropolitaines et la perception du grand territoire par les habitants
- Benchmarking auprès d'autres agglomérations
- Participer aux instances chargées d'élaborer le projet Henry Fabre
- Finaliser et valoriser les travaux des groupes de travail sur l'Etang de Berre
- Fournir un appui technique et à l'animation du Conseil de Développement
- Analyser les questions d'accessibilité TC et modes doux et perspectives de développement autour des gares de l'axe Aix-Marseille
- Réaliser un diagnostic et étudier le potentiel de développement urbain pour chaque gare étudiée avec les autres agences
- Suivre les grandes opérations d'urbanisme avec les autres agences

A l'échelle du Pays d'Aix :

- Mettre à jour, renforcer et mettre en perspective le diagnostic du SCOT en intégrant les communes de Gardanne et Gréasque
- Participer à l'élaboration des documents du SCOT par des apports d'éclairage par thématiques
- Proposer et articuler les formats de documents produits
- Proposer une nouvelle charte cartographique
- Contribuer à la révision du PLH et réaliser le bilan annuel de la politique communautaire en matière d'habitat
- Dresser un portrait social du Pays d'Aix
- Participer à la modification du PDU du fait de l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque
- Réfléchir aux évolutions de l'enseignement supérieur en Pays d'Aix
- Assurer le partenariat sur l'observatoire du tourisme en Pays d'Aix
- Analyser les impacts des équipements de santé sur le développement urbain
- Analyser les impacts sur la santé des modes de vie urbains
- Poursuivre les réflexions sur le Grand Arbois
- Réalisation de supports de communication : films, 4 pages, conférences de presse, petits déjeuner de travail, ...

A l'échelle de la Ville d'Aix en Provence :

- Contribuer à la formalisation de la place d'Aix-en-Provence dans son environnement
- Informer la ville sur les changements du contexte métropolitain et veiller à la cohérence des documents de planification
- Participer à l'animation des instances du PLU
- Suivre les grands projets de la Ville et réaliser des études préalables
- Mener des études d'aménagement et des actions d'appui technique
- Aider à la définition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU et adaptation du SIG en conséquence

A l'échelle des communes :

- Réaliser un portrait communal pour les équipes issues des élections de mars 2014
- Aider à l'élaboration ou à la formulation du projet communal dans ses domaines de compétences
- Aider à la révision des PLU, des schémas d'aménagement de secteur, OAP
- Lancer un travail d'évaluation des PLU en s'appuyant sur ID20

B – L'observation du territoire avec les partenaires

- Poursuivre la démarche d'observatoire des dynamiques territoriales autour de 20 indicateurs
- Préfigurer la mise en place d'un observatoire de l'habitat
- Réaliser la lettre de l'enseignement supérieur
- Exploiter et analyser les EMD avec les autres agences
- Gérer et actualiser le SIG de l'agence
- Réaliser l'enquête loyer
- Publier annuellement « Regards croisés » sur l'économie du Pays d'Aix
- Tirer les enseignements des travaux du SCOT et contribuer au groupe inter agences
- Contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique (SRCE et documents d'urbanisme)

Pour ce faire, il vous est proposé d'accorder le versement de la subvention de 650 000 € à l'AUPA pour l'année 2014 conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 25 juin 1999 dite LOADDT ;

VU la loi SRU du 13 décembre 2000 ;

VU la délibération n°2011_A191 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les termes de la convention pluriannuelle 2012/2014 entre la CPA et l'AUPA ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 4 juin 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention cadre de l'AUPA ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention cadre de l'AUPA ;
- **ATTRIBUER** une subvention de 650.000 € à l'AUPA au titre de la contribution financière annuelle 2014 de la CPA ;

- **AUTORISER** Madame le Président à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses résultant de ces opérations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la communauté sur la ligne budgétaire 824-6574-5C.

AVENANT N°2
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2012 - 2014

PROGRAMME DE TRAVAIL 2014
ET PARTICIPATION FINANCIERE

Entre les soussignés :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Madame le Président, ou son représentant, d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (A.U.P.A.), représentée par son Président, ou son représentant, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Conformément à la convention pluriannuelle 2012 – 2014, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. L'article 4 de la convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la CPA ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

C'est pourquoi celui-ci précise le programme de travail partenarial 2014. Il définit aussi la contribution financière de la Communauté du Pays d'Aix pour 2014.

ARTICLE 2 – Programme de travail

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2014 poursuit les actions engagées en 2012.

Il est complété par de nouvelles actions qui répondent aux orientations définies par l'ensemble des partenaires de l'Agence.

Celles-ci, qui relèvent principalement de l'aide à la décision, sont déclinées ci-après sur plusieurs échelles de l'aménagement :

A – Le grand territoire et ses projets de développement

A l'échelle du grand territoire :

- Poursuivre la construction d'une vision prospective du grand territoire
- Développer les réflexions sur le foncier économique, l'économie agricole et les « métro-corridors »
- Participer aux groupes de travail de la Mission interministérielle pour la Métropole
- Etudier les franges métropolitaines et la perception du grand territoire par les habitants
- Benchmarking auprès d'autres agglomérations
- Participer aux instances chargées d'élaborer le projet Henry Fabre
- Finaliser et valoriser les travaux des groupes de travail sur l'Etang de Berre
- Fournir un appui technique et à l'animation du Conseil de Développement
- Analyser les questions d'accessibilité TC et modes doux et perspectives de développement autour des gares de l'axe Aix-Marseille
- Réaliser un diagnostic et étudier le potentiel de développement urbain pour chaque gare étudiée avec les autres agences
- Suivre les grandes opérations d'urbanisme avec les autres agences

A l'échelle du Pays d'Aix :

- Mettre à jour, renforcer et mettre en perspective le diagnostic du SCOT en intégrant les communes de Gardanne et Gréasque
- Participer à l'élaboration des documents du SCOT par des apports d'éclairage par thématiques
- Proposer et articuler les formats de documents produits
- Proposer une nouvelle charte cartographique
- Contribuer à la révision du PLH et réaliser le bilan annuel de la politique communautaire en matière d'habitat

- Dresser un portrait social du Pays d'Aix
- Participer à la modification du PDU du fait de l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque
- Réfléchir aux évolutions de l'enseignement supérieur en Pays d'Aix
- Assurer le partenariat sur l'observatoire du tourisme en Pays d'Aix
- Analyser les impacts des équipements de santé sur le développement urbain
- Analyse des impacts sur la santé des modes de vie urbains
- Poursuivre les réflexions sur le Grand Arbois
- Réalisation de supports de communication : films, 4 pages, conférences de presse, petits déjeuner de travail, ...

A l'échelle de la Ville d'Aix en Provence :

- Contribuer à la formalisation de la place d'Aix dans son environnement
- Informer la ville sur les changements du contexte métropolitain et veiller à la cohérence des documents de planification
- Participer à l'animation des instances du PLU
- Suivre les grands projets de la Ville et réaliser des études préalables
- Mener des études d'aménagement et des actions d'appui technique
- Aider à la définition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU et adaptation du SIG en conséquence

A l'échelle des communes :

- Réaliser un portrait communal pour les équipes issues des élections de mars 2014
- Aider à l'élaboration ou à la formulation du projet communal dans ses domaines de compétences
- Aider à la révision des PLU, des schémas d'aménagement de secteur, OAP
- Lancer un travail d'évaluation des PLU en s'appuyant sur ID20

B – L'observation du territoire avec les partenaires

- Poursuivre la démarche d'observatoire des dynamiques territoriales autour de 20 indicateurs
- Préfigurer la mise en place d'un observatoire de l'habitat
- Réaliser la lettre de l'enseignement supérieur
- Exploiter et analyser les EMD avec les autres agences

- Gérer et actualiser le SIG de l'agence
- Réaliser l'enquête loyer
- Publier annuellement « Regards croisés » sur l'économie du Pays d'Aix
- Tirer les enseignements des travaux du SCOT et contribuer au groupe inter agences
- Contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique (SRCE et documents d'urbanisme)

ARTICLE 3 – Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté du Pays d'Aix pour le programme de travail 2014 est de 650 000 €.

ARTICLE 4 – Modalités de préparation et de suivi du programme de travail

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association prépare et examine le suivi du programme de travail. Il est rappelé que conformément à la convention pluriannuelle, le compte rendu d'activités de l'exercice précédent doit être adressé à la Communauté du Pays d'Aix avec la demande du deuxième versement.

ARTICLE 5 – Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'échéance de la convention pluriannuelle 2012 – 2014.

ARTICLE 6 – Modalités de règlement

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,

Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,

Au dernier trimestre, le solde.

Le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Fait à Aix en Provence, le

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Le Président de l'Agence d'Urbanisme

Du Pays d'Aix – Durance

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix – Durance – Convention pluriannuelle 2012-2014 – Avenant n°2

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 1111 2014